

Au boulot, j'y vais autrement !

PRÉSENTATION DU DÉFI 2021





Objectif

Le Défi « J'y vais ! » a pour objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables. L'enjeu est de diminuer notre empreinte carbone lors de nos déplacements et ainsi améliorer la qualité de l'air.

Le défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » est une déclinaison du Défi « J'y vais ! ».

Principe

Comptabiliser le nombre de participants, le nombre de jours participés et les kilomètres parcourus par les salariés en modes alternatifs à la voiture en solo, de leur domicile à leur lieu de travail, pendant la période du défi.



Qui peut participer ?

Le défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » est ouvert à toutes entreprises, administrations, établissements ou associations employant 3 salariés et plus, situés sur les territoires du Défi.

Les structures participantes sont répartis en quatre catégories :

- 3 à 20 salariés
- 21 à 100 salariés
- 101 à 400 salariés
- plus de 400 personnes

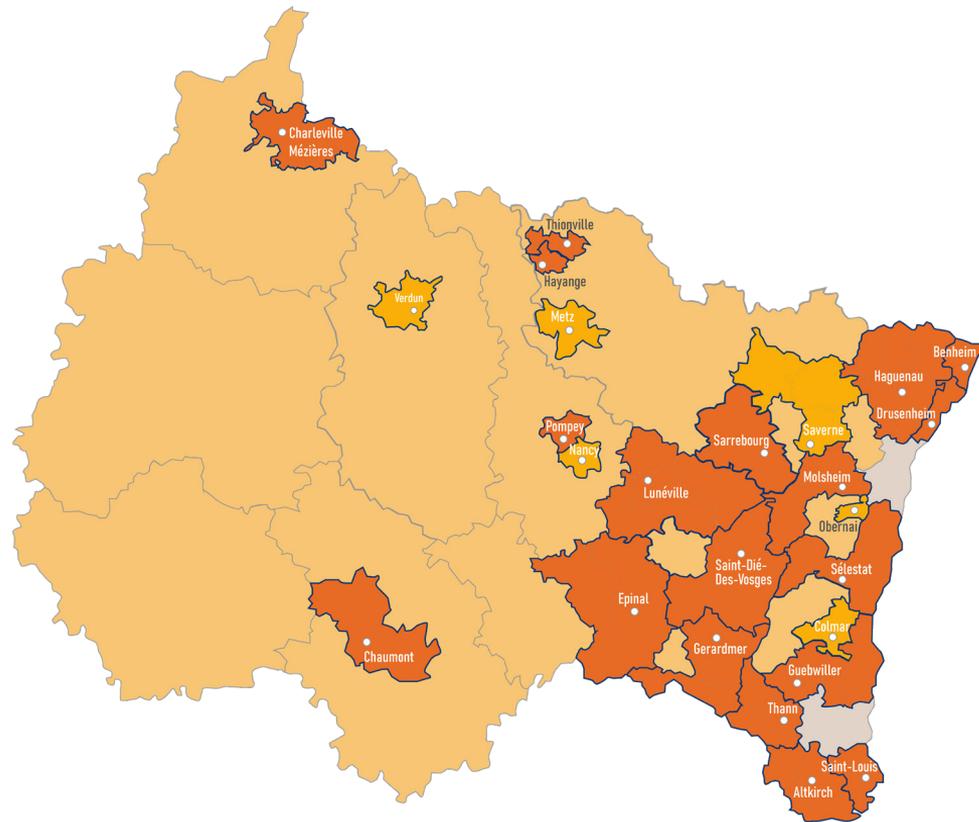
Les membres bénévoles des associations peuvent être comptabilisés de la même manière que les salariés, lorsqu'ils effectuent des déplacements au titre de leur association.

Périmètre du défi

Le Défi est organisé par Vélo et Mobilités Actives Grand Est dans le cadre d'une convention avec l'ADEME Grand Est, en partenariat avec 29 collectivités et territoires du Grand Est.

La carte ci-contre présente, les territoires participant au défi multimodal.

-  CA Ardenne Métropole
-  Agglomération de Chaumont
-  CC du Bassin de Pompey
-  PÉTR du Pays du Lunévillois
-  CA Portes de France - Thionville
-  CA Val de Fensch
-  CC Sarrebourg Moselle Sud
-  CC Plaine du Rhin
-  CC du Pays Rhénan
-  PÉTR Alsace du Nord
-  PÉTR Bruche-Mossig
-  PÉTR Sélestat Alsace Centrale
-  CC Canton d'Erstein
-  PÉTR Rhin-Vignoble-Grand Ballon
-  PÉTR du Pays Thur-Doller
-  PÉTR du Pays du Sundgau
-  Saint-Louis Agglomération
-  PÉTR du Pays de la Déodatie
-  SCoT Vosges Centrales (CA Epinal + CC Mirecourt Dompaire)
-  PNR des Ballons des Vosges





Quand ?

Le défi aura lieu du 17 mai au 06 juin 2021.



Comment ?

Chaque structure souhaitant participer au Défi doit s'inscrire sur le site Internet via un référent identifié avant le 31 mai.

Pour vous permettre d'animer ce défi, des supports de communication sont mis à disposition sur le site internet.



Combien ?

La participation au défi est gratuite.

Modes de déplacement retenus



Le Défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » retient les modes alternatifs à la voiture en solo (une seule personne dans la voiture, le conducteur). Cinq catégories sont retenues :

- 🚲 à vélo : vélo classique ou vélo à assistance électrique,
- 🚲 à pied, rollers ou trottinette,
- 🚲 en transports en commun : bus, tram, car, train,
- 🚲 en covoiturage (minimum conducteur + 1 passager),
- 🚲 engins de déplacements personnels : trottinette électrique, mono-roue, giropode, skate électrique, ...

Déplacements comptabilisés

Les déplacements pris en compte sont ceux effectués pour les trajets domicile-travail (aller/retour).

Les déplacements effectués sur la pause méridienne, pour revenir à son domicile, se rendre sur son lieu de restauration, par exemple, peuvent être également retenus dès lors qu'ils se font selon un des modes retenus au Défi.

Pour le covoiturage, les kilomètres de chaque covoitureur sont à comptabiliser pour chacun d'eux (conducteur + passagers). Lorsqu'un participant emprunte plusieurs modes (par exemple vélo + train + marche), il pourra enregistrer chaque jour les distances parcourues pour chacun des modes utilisés.



Comptage et transmission des résultats

Un classement sera établi entre les établissements participants.

Le comptage des participants, jours de participation et kilomètres parcourus, est réalisé en interne par le référent de chaque établissement, ou par chaque participant directement sur le site internet du défi.

Tous les km parcourus devront être enregistrés au plus tard **le vendredi 11 juin 2021 à 19h** sur le site Internet du Défi.

Annnonce des résultats et remise des dotations

Les organisateurs annonceront les résultats au niveau régional le vendredi 18 juin lors d'une cérémonie au cours de laquelle seront remis les chèques aux acteurs bénéficiaires de la dotation solidaire du Défi, au nom de tous les participants aux Défis.



Action solidaire

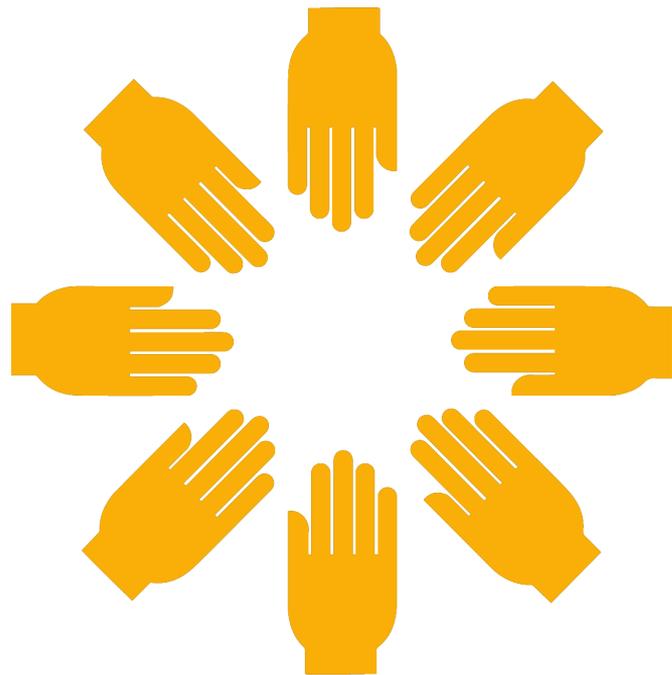
Le total des kilomètres parcourus pendant la durée du Défi « J'y vais ! » sera converti en dotation financière au bénéfice d'une entité œuvrant dans les domaines des mobilités actives, de la solidarité, ou de la santé.

2 TYPES DE DOTATIONS EXISTENT EN 2021

- la dotation des territoires partenaires au Défi
- les dons des participants

Les modalités seront spécifiées sur le site internet du Défi :

<https://defi-jyvais.fr>.



Article 12 : Politique de protection des données personnelles

Lors de l'inscription au Défi et lors de la saisie des résultats, les référents et certains participants communiqueront leurs adresses mail. Ces informations personnelles ne feront l'objet d'un traitement par les organisateurs qu'aux fins de gestion de la participation au Défi, pour informer sur le résultat final et pour les inviter à participer à l'édition de l'année suivante.

Les référents et les participants pourront choisir de recevoir après le Défi un questionnaire sur leur participation au Défi.

De la même manière, un second accord leur sera demandé pour recevoir des informations de la part des collectivités et territoires du Défi sur les actions et démarches qu'ils mènent en matière de mobilité et de déplacements.

Les informations recueillies sont uniquement destinées aux organisateurs du Défi. Ces données seront conservées uniquement sur la durée du Défi. Selon les choix des participants mentionnés ci-dessus, ces données pourront être conservées pour une durée de 18 mois pour leur diffuser les informations choisies.

Les données pourront également être conservées en cas de contestation des résultats du Défi. Seules les données concernées par la contestation seront alors conservées jusqu'au règlement de la contestation.

Les participants peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Elles disposent également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Les bases légales de ce traitement sont l'intérêt légitime et le consentement : cf. article 6.1.a) et f) du Règlement européen sur la protection des données. Pour exercer ces droits, retirer leur consentement ou pour toute question sur le traitement de leurs données, les structures participantes peuvent s'adresser à : contact@defi-jyvais.fr.

Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

Vélo et Mobilités Actives
Grand Est

DÉPARTEMENT
MEURTHE
MOSELLE

Moselle
L'Eurodépartement

ALSACE
CULTURELLE
EUROPÉENNE

ARDENNE
METROPOLE

AGGLOMÉRATION
DE CHAUMONT

Bassin de
Pompey
Communauté de communes

métropole
Grand Nancy

PAYS DU
LUNÉVILLOIS

GRANDVERDUN
Agglomération

Portes
de France
THIÉRAVILLE
Territoires
d'excellence

VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Metz
Métropole

Metz à vélo

Communauté de
Communes
Sarrebouurg
Moselle Sud

Plaine
du
Rhin
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Pays
Rhenan
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PETR
Alsace
du Nord
CLIMAT

PAYS DE SAVERNE
PLAINE ET PLATEAU

BRUCHE
MOSSIG
POLE D'EQUILIBRE
ECONOMIQUE ET SOCIAL

Commune de
Sainte
Odile
Communauté de Communes

Sémiotat
Alsace
Centrale
pole d'équilibre territorial et rural
PROTEC

COLMAR
AGGLOMÉRATION

PAYS
RHIN VIGNOBLE
GRAND BALLON
TERRITOIRES DE PROJETS

Pays
Thur Doller

PAYS DU SUNDGAU

SAINT-LOUIS
Agglomération

PAYS DE LA
Déodatie
Pays de l'Est - Territoire Rural

SCOT
SYNDICAT MIXTE
DU SCOT DES

Parc
National
régional
des Ballons
des Vosges

